



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fonctionnement des centres de dialyse

Question écrite n° 41369

Texte de la question

Mme Nathalie Porte attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le manque de transparence dans l'organisation des centres de dialyse, notamment ceux gérés par des associations dites à but non lucratif mais qui dégagent parfois d'importants bénéfices. Près de 44 000 patients souffrent d'insuffisance rénale et ont besoin de filtrer plusieurs fois par semaine leurs reins dans ces centres qui coûtent plus de 4 milliards d'euros à la sécurité sociale et certains centres ont la réputation de pratiquer des fraudes et des abus. C'est la raison pour laquelle plusieurs agences régionales de santé (ARS) et l'assurance maladie entreprennent des contrôles. Elle lui demande si des retours sont connus sur ces contrôles et si des abus ont été constatés dans les tarifs pratiqués ou dans la réalisation de thérapies inutiles et coûteuses. Elle lui demande également quelle mesure il compte prendre pour qu'il y ait plus de transparence dans la gestion de ces centres et enfin si des alternatives à la dialyse lourde vont être mises en place pour permettre une meilleure qualité de vie aux malades.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Porte](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41369

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7122

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)